

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 15 SEP. 1988

N° 2642 /15.08.01

FERWAFA	
reçu le	15 SEP. 1988
n'	
A traiter par	

15/9/88
C.P.

Monsieur le Président de l'Equipe
de Football RAYON SPORTS
B.P. 585 KIGALI.-

OBJET: Autorisation d'utiliser
le Stade Régional de
Nyamirambo le 18/9/1988.-

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre lettre n° 38/20.00 du 12 Septembre 1988 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le terrain sollicité vous est accordé pour le 18 Septembre 1988.

Aussi, vous demanderais-je de bien vouloir verser les 10% des recettes brutes réalisées pour la location du terrain avec un minimum de VINGT MILLE FRANCS RWANDAIS (20.000 FRW) payables à l'avance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.-



C.P.I.à:

✓ - Monsieur le Président
de la FERWAFA
K I G A L I